

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19/05/2022**

Nombre de membres	
Afférents	Présents
15	10

L'an 2022, le 19 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Roz sur Couesnon s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAMBON Christophe, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 12/05/2022.

Présents : M. FAMBON Christophe, Maire, M. FORTIN Jean-Paul, M. VAÉVIEN Michel, Mme HENRI Marie-Jeanne, Mme KERBIRIOU Marie-Anne, Mme LESTIENNE Lucy, M. GUENE Henri, Mme MAÇON Claudie, M. PIAT Felix, Mme PONTAIS Sandrine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. EVEN Yannick à M. FAMBON Christophe, Mme KIEPURA Sophie à M. FORTIN Jean-Paul, M. BODIN Fabien à M. VAÉVIEN Michel

Excusé(s) : Mme EUGIE Marie-Françoise

Absent(s) : M. DUINE Bertrand

A été nommée secrétaire : Mme KERBIRIOU Marie-Anne

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20:30. Il invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance. Mme KERBIRIOU Marie-Anne est désignée à l'unanimité.

2022/017 : ESPACE INTERGENERATIONNEL - EMPRUNT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le plan de financement de l'espace intergénérationnel comprenait le recours à deux emprunts distincts. Un premier auprès de la banque des territoires pour la salle (130 000€) et un second auprès du secteur privé pour les logements et les cellules locatives.

5 banques ont été sollicitées afin de nous faire parvenir une proposition.

	Montant	Taux	Durée	Rembours ement trimestriel	Cout total intérêts au 18/05/2022
La Banque postale	300 000€	EURIBOR + 0.84%	20 ans et 3 mois		26 058.45€
Crédit Agricole	350 000€	EURIBOR + 0.84%	25 ans		
CMB (amortissement progressif)	350 000€	1.73%	14 ans	7000 € (moyenne)	44 847.04€

CMB (amortissement linéaire)	350 000€	1.73%	14 ans	7050.84€	43 141.91€
---------------------------------	----------	-------	--------	----------	------------

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les conditions suivantes proposées par **CMB**
Montant : 350 000€
Durée en mois : 168
Type de taux : Fixe
Taux : 1.73%
Montant 1^{ère} échéance : 7 763.75€
Frais de dossier : 525€
Type d'amortissement : linéaire
Périodicité : Trimestrielle
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente au Conseil le travail sur les subventions aux associations. En raison de l'absence de réponse de deux associations, il est convenu de leur laisser un délai supplémentaire afin de transmettre leur dossier de demande. Une nouvelle présentation sera faite lors d'un prochain Conseil Municipal.

2022/018 : VENTE D'UN DELAISSE DE VOIRIE - MONLIEU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2241-1,

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L. 112-8 et 141-3,

Considérant que les droits d'accès des riverains ne sont pas mis en cause et qu'elle n'est pas affectée à la circulation générale, il peut être procédé à son déclassement sans qu'une enquête publique

soit effectuée, conformément aux dispositions de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, Considérant que la cession d'un délaissé de voirie doit intervenir dans le respect des

dispositions de l'article L. 112-8 du code de la voirie routière qui prévoit un droit de priorité aux riverains de parcelles déclassées ;

Considérant que l'acquéreur est le riverain directe de la parcelle vendue et qu'il a donné son accord pour l'acquérir ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **CONSTATE** la désaffectation de la parcelle encore non cadastrée d'une contenance de 60 m² environ en nature de délaissé de voirie ;

- **CONSTATE** le déclassement du domaine public de ladite parcelle pour qu'elle relève du domaine privé communal sans enquête publique préalable, conformément aux dispositions de l'article L. 141-3 du code de la voirie routière
- **AUTORISE** la cession gratuite de ladite parcelle au profit de l'indivision MESLIN, riverain direct de cette parcelle,
- **DIT** que les frais de notaire et de bornages seront à la charge de l'acquéreur.

2022/019 : LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE FOURNITURE ET DE LIVRAISON DE REPAS POUR LA CANTINE

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le marché liant la collectivité à l'entreprise Océane de Restauration arrive à son terme à la fin de l'année scolaire.

Il est proposé de lancer un marché pour la fourniture de repas à la cantine.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition du Maire
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire

QUESTIONS DIVERSES

Rue de Malchat

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'estimation présentée par le cabinet d'étude pour la réfection de la rue de Malchat. Cette estimation s'élève à 300 000€ environ hors réseaux souterrain. Le budget prévisionnel était de 100 000€. Il est proposé de mettre de côté ce dossier jusqu'à la rentrée et de reprendre contact avec le bureau d'étude pour travailler à un nouveau projet.

Site Internet

Monsieur Felix PIAT informe le conseil sur l'avancée du travail concernant le site internet.

Wifi4UE

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux d'installation vont commencer dans les semaines à venir, conformément aux plans présentés en Conseil.

Exposition sur l'eau

Une exposition sur l'eau se tiendra dans la salle du Conseil du 31 au 4 juin. L'école a été informée par courriel pour diffuser l'information

Réseau Mobile

Les élus alertent une nouvelle fois sur les problèmes de téléphonie à la Poulrière. Les habitants de cette zone peuvent collectivement porter réclamation car le service est facturé mais n'est pas rendu, ils peuvent également constituer un collectif de consommateurs. Il leur est également suggéré de saisir le médiateur des communications électroniques de l'opérateur.

Dispositif de réussite éducative

Ce service de la communauté de communes est en cours de restructuration et des annonces seront faites courant septembre 2022.

Stationnement aux abords des écoles

Un courrier a été envoyé à tous les parents d'élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23:30.

La secrétaire de Séance
Mme KERBIRIOU Marie-Anne